



## Procédure alternative au poursuite penale

Par **guicha**, le **30/05/2008** à **08:35**

bONJOUR

je suis convoqué pour une procédure alternative aux poursuites pénales.

les faits sont les suivants j'ai passé des coups de fil malveillants cela à deux personnes et sur une seule matinée j'ai passé 5 coups de fil à chaque personne et je raccroche directement lorsque c'est la personne décroche.

j'ai été convoqué au commissariat où je n'ai pas nié les faits.

je regrette mon geste et j'aimerais vraiment réparer cette erreur je voudrais savoir quelles sont les sanctions que je risque merci d'avance.